

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2025 - 8954 - 2012 B 02372 - 789 934 171 - A.G. HOLDING



IDENTIFICATION	
M GAUTIER ALAIN 66 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX EN PROVENCE FRANCE N° d'adhérent : 20101736688686	Pour le compte de : SASU A.G. HOLDING 66 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX EN PROVENCE N° SIREN : 789 934 171 Période déclarée : Année 2024 Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022) Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023) Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

certifie conforme
le pendunt

[Signature]



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	66 AVENUE PAUL CEZANNE		
Code postal	13090	Ville	AIX EN PROVENCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	22 530	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	--------	----------------------------	--

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	EBP



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS
DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	200 000
Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)	200 000
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	200 000

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	222 034		222 034
TOTAL I (5)	222 034		222 034
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	43 987		43 987
Valeurs mobilières de placement	117 840		117 840
Disponibilités	158 481		158 481
TOTAL II	320 308		320 308
TOTAL GENERAL (I + II)	542 342		542 342

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	188 400
Réserve légale	18 840
Report à nouveau	147 121
Résultat de l'exercice	175 900
TOTAL I	530 261
3 - Dettes (4)	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	3 380
Comptes courants d'associés	8 701
TOTAL III	12 081
TOTAL GENERAL (I + II + III)	542 342



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2024)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges externes		1 175
Impôts, taxes et versements assimilés		1 050
	dont TP/CFE, CVAE	1 050
	Total des charges d'exploitation (II)	2 225
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-2 225
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	181 505
	Impôts sur les bénéfices (VII)	3 380
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		175 900

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	175 900	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		3 380
Déductions de l'exercice		
Déductions diverses		156 750
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	22 530	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	22 530	

DIVERS À DÉDUIRE

LIBELLÉ	Montant
REVENUS TITRES DE PARTICIPATIONS 165 000 X 95 %	156 750

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations financières					
	222 034			222 034	
TOTAL rubrique I	222 034			222 034	

AG HOLDING SAS
66, Avenue Paul Cezanne
13090 AIX-EN-PROVENCE
Siren : 789 934 171

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mai 2024 à onze heure,
Au siège social,

Monsieur Alain GAUTIER,
Associé unique, Président de la société AG HOLDING et porteur de 188 400 actions,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain GAUTIER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 175.900 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 175.900 euros de la manière suivante :

AG

Origine :

Résultat de l'exercice	175.900 euros
Report à nouveau antérieur	147.121 euros

Solde	323.021 euros

Affectation :

A titre de dividendes	120 000 euros

Solde	203.021 euros

Le solde est affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi 203.021 euros.

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres s'établiront ainsi :

➤ Capital social :	188 400 euros
➤ Réserve légale :	18 840 euros
➤ Report à nouveau :	203.021 euros

Situation nette :	410.261 euros
-------------------	---------------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il a été procédé à une distribution de dividendes en 2022 de 200 000 euro , en 2021 de 200 000 euros en 2023 de 200 000 euros éligibles à l'abattement de 40 %.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et son Président.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique décide du remboursement sur justificatifs des frais de Monsieur Alain GAUTIER .

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alain GAUTIER

